



Commune jumelée avec GRUSSENHEIM (Haut

Bulletin d'inscription

Marché de Noël

Samedi 12 décembre 2026

Nom.....

Prénom.....

Email :

Adresse.....

.....

Tél :

Date :

Signature :

Attention, nombre de places limité. Votre inscription sera confirmée par l'organisateur.

Catégorie : Cochez la case

- ☐ Association ☐ Professionnel ☐ Auto-entrepreneur
☐ Autre-préciser :

Secteur d'activité : cochez la case

- ☐ Bijoux ☐ Textiles ☐ Cosmétiques ☐ Jeux et jouets
☐ Accessoires divers ☐ Décorations ☐ Alimentation
☐ Autres

Emplacement

Tables 1 ☐ 2 ☐ (de 1.80x80cm)

Electricité :

(Attention le nombre de branchement est limité, ils seront accordés en priorité aux stands ayant besoin d'électricité pour fonctionner ex : luminaire, atelier cuisine).

☐ oui ☐ non

OBLIGATOIRE**Pièces à fournir :**

- Le bulletin daté et signé
- Une attestation de police d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Copie de la Carte Nationale d'Identité
- 1 ou 2 photos des objets vendus sur votre stand
- Un extrait de Kbis ou de Siret (uniquement pour les professionnels)
- Carte de commerçant si vous en possédez une
- Le jour du marché **attestation sur l'honneur** dûment remplie, signée et datée.

A transmettre par mail à : secretariat@mairie-seyches.fr

A.1- Organisation

L'organisateur met à disposition des exposants le matériel de base (tables, chaises et accès à l'électricité).

Il sera cependant demandé aux exposants de se munir de leur propre matériel (ex : rallonges).

A.2- Responsabilité

La commune décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de marchandise.

L'exposant est responsable envers les acheteurs de la qualité du produit et du service après-vente.

A.3- Stationnement

Le stationnement des véhicules sera autorisé devant la salle le temps de l'installation. Les véhicules devront être ensuite stationnés sur le parking.

A.4- Installation

Les exposants seront accueillis à partir de 08h00 pour l'installation des stands.

Le marché sera entièrement installé avant 10h00. Ouverture au public à 10h15.

Dès son arrivée, chaque exposant doit chercher son nom inscrit sur le ou les table(s) pour s'installer.

A.5- Annulation

Toute demande de désistement devra être communiquée à l'organisateur le plus tôt possible.

La commune se réserve la possibilité de renoncer à l'organisation de l'évènement en cas de circonstances exceptionnelles.

A.6- Droit à l'image

Dans le cadre de la manifestation du marché de Noël, je donne l'autorisation à la commune de SEYCHES, la diffusion des image(s).

Dans le but d'illustrer les supports de communication (affiches, site web, articles de presse, Facebook et le bulletin municipal).

A.7 – Engagement

Les exposants s'engagent à offrir un lot pour la tombola de l'école.

Le bulletin d'inscription au marché de Noël entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants.

La commune fera respecter le présent règlement et se réserve le droit de faire quitter la manifestation à tout exposant qui l'enfreint.

Fait à.....le.....

Signature ou cachet

UTILISATION ET PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES : Les informations recueillies par la commune de Seyches par le biais de la fiche d'inscription et/ou par celui du logiciel d'inscription et de gestion des services périscolaires, ont pour finalité l'inscription et l'encadrement des enfants dans le respect de vos demandes (données relatives à l'enfant, autorisations diverses), la gestion et la facturation des services grâce aux données « famille ». Elles sont destinées aux agents du service administratif et scolaire de la commune chargés de leur traitement et de l'encadrement des enfants. Chaque donnée sera conservée pendant le Délai d'Utilité Administrative (DUA) prescrit par les instructions des Archives de France. Conformément à la loi « informatique et Libertés » de 1978 modifiée et à la réglementation européenne en vigueur, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, veuillez contacter le délégué à la protection des données de la commune : mairie-seyches@wanadoo.fr